

Tennis



Club de Peillonex

Saison 2023-2024



Le Tennis Club de Peillonex est une association de loi 1901, dont le bureau est composé de
LE NEINDRE Anne, Présidente ; COMMARIEU Philippe, Vice-président ; MEHIRIS Jean-Luc, Secrétaire ; BARASSI
Nelly, Trésorière ; DERONT Marc, Trésorier adjoint.

Règlement Intérieur

Article 1 : accès

L'adhésion au club implique l'acceptation totale du présent règlement.

Le court du TCP est réservé aux seuls joueurs à jour de leurs cotisations, en possession de leur carte perforée, mais également à certaines personnes extérieures au club (professeurs).

Article 2 : badges et réservation

- **Les joueurs doivent réserver le créneau horaire souhaité (1h) en ligne sur le site www.gotennis.fr (compte à créer et autorisation nécessaire des administrateurs).**
- **Pour réserver un court en ligne, il est nécessaire d'inviter un autre membre du club.**

Horaires : **Tous les jours de 8H00 à 21H00.**

Le mercredi après-midi est prioritairement réservé aux enfants et adolescents membres.

Ne serait-ce que par respect des autres membres, il est demandé d'éviter de bloquer toujours le même créneau horaire.

Les badges doivent obligatoirement être apposés au tableau des réservations, faute de quoi le court est considéré comme « libre ». De même, tout court réservé mais **non occupé après 10 minutes deviendra libre** sans que les retardataires ne puissent le réclamer.

Exceptions : Le comité se réserve le droit d'utiliser le court un certain nombre d'heures pour des raisons d'entretien, de compétitions ou de cours.

Article 3 : les interdits

Il est interdit :

- d'introduire des bouteilles de verre sur le court
- de laisser vos déchets
- de faire pénétrer des animaux sur le court
- de faire usage d'un vélo, trottinette, roller, ... sur le court

Sans être en possession d'une adhésion au club, il est interdit aux non adhérents de pénétrer sur le court. Ce terrain est une propriété communale, tout contrevenant pourra faire l'objet de poursuites.

Article 4 : les obligations

L'utilisation du court entraîne l'obligation de tenir et laisser le court en parfait état.

Une tenue correcte est exigée ; les chaussures de tennis sont obligatoires afin de ne pas détériorer le court.

Article 5 : assurances

Chaque joueur s'engage à prendre une assurance personnelle et une responsabilité civile pour tout accident pouvant subvenir dans l'enceinte du club.

Le club se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

Article 6 : généralités

L'abonnement n'est pas transmissible et ne peut être repris en cours d'année, ni par le club, ni par un tiers.

Le bureau se réserve le droit de modifier le présent règlement ainsi que le montant des cotisations d'année en année.

Tout membre s'engage à respecter et à faire respecter le présent règlement.

Tout abus pourrait entraîner l'exclusion du club.

Article 7 : cotisations annuelles

Enfant* (≤12 ans)	Ado (≤18 ans)	Etudiant (justificatif)	Adulte
<input type="checkbox"/> 8 €	<input type="checkbox"/> 12 €	<input type="checkbox"/> 15 €	<input type="checkbox"/> 30 €

Caution :

En cas de non-réinscription, il faut rendre la carte perforée d'accès, à défaut,

la caution ne sera plus rendue au-delà d'un délai de 2 ans (la saison en cours + 1 an complet sans réinscription).

Une caution individuelle 5 € pour la carte perforée est demandée lors d'une nouvelle inscription. En cas de perte ou dégradation d'un des éléments, la caution correspondante n'est pas restituée. Il n'est plus nécessaire d'avoir de badge puisque **la réservation se fait désormais en ligne sur le site www.gotennis.fr (compte à créer et autorisation nécessaire des administrateurs).**

Location : pas de location de cours

Pour tout renseignements : tél. 06.29.07.19.93 ou 06.81.26.11.50